

Appel de candidatures

Afin de pourvoir des postes et de constituer une réserve de candidatures, le ministère des Finances recherche, parmi les avocates et avocats ayant au moins 10 ans de pratique, des candidates et candidats désirant occuper un poste de vice-présidente ou de vice-président au sein du comité de discipline de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ).

Description

L'OACIQ a été créé en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (LCI) et a pour mission la protection du public. Il veille notamment à édicter les règlements opportuns, à appliquer les règles de déontologie et à contrôler les activités des courtières, des courtiers et des agences immobilières.

Le comité de discipline de l'OACIQ est une instance décisionnelle qui a pour rôle d'entendre toute plainte contre un titulaire de permis transmise par le syndic de l'organisme. À cette fin, les membres du comité de discipline doivent entendre et évaluer la preuve qui leur est présentée. Lorsqu'il a été déterminé qu'une infraction a été commise, ils doivent également se prononcer sur la sanction à imposer.

Implication

Au cours de l'année 2021, le comité de discipline de l'OACIQ a reçu 53 plaintes du syndic, et 1 plainte a été déposée par un syndic *ad hoc*. Afin d'effectuer le traitement de ces plaintes, le comité a tenu 144 journées d'audience et 150 conférences de gestion. Au total, il a rendu 139 décisions mettant fin au processus disciplinaire (sanction, culpabilité et sanction, acquittement, retrait de plainte) et 40 autres décisions sur culpabilité dont l'audience sur sanction est à venir. Les dossiers et les audiences sont notamment répartis entre le président et les vice-présidents.

Lieu des audiences et réunions

Les audiences disciplinaires peuvent avoir lieu soit en présentiel dans les locaux de l'OACIQ, situés au 4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, à Brossard (Québec), soit en visioconférence.

Postes à pourvoir

Trois postes sont actuellement à pourvoir. Le Ministère pourrait également garder en réserve des candidatures en vue de nominations futures.

Profils recherchés

En plus d'être membres du Barreau du Québec ayant au moins 10 ans de pratique, les candidates et candidats devraient idéalement avoir de très bonnes connaissances en droit professionnel et disciplinaire, en déontologie et en litige. Constitue un atout le fait d'avoir déjà siégé au conseil de discipline d'un ordre professionnel.

Il est à préciser que les candidats ne doivent pas être courtiers ni administrateurs ou dirigeants d'une agence immobilière. Ils ne doivent pas non plus exercer de fonctions incompatibles avec la charge de membre de comité de discipline; pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la sous-section 4 portant sur les devoirs spécifiques aux membres des comités statutaires du *Code d'éthique et de*

déontologie des administrateurs, membres de comités et dirigeants de l'OACIQ en cliquant sur le lien suivant : <https://www.oaciq.com/fr/pages/brochures-depliants-et-documents-divers>.

Entrée en fonction et durée du mandat

Pour les mandats à pourvoir, l'entrée en fonction est prévue à compter d'octobre 2022.

La Loi prévoit que les mandats sont d'une durée d'au plus cinq ans et qu'ils peuvent être renouvelables.

Rémunération

La rémunération pour les postes de vice-présidente ou de vice-président du comité de discipline est déterminée selon les modalités prescrites par la loi ou la réglementation applicable.

Date limite pour soumettre votre candidature

La date limite pour la soumission de votre candidature est le 30 septembre 2022.

Les entrevues de sélection auront lieu après la fin de la période allouée pour la soumission des candidatures. Le Barreau du Québec sera également consulté, comme prévu à la LCI.

Documents à soumettre et personne à contacter

Veillez faire parvenir à M. Philippe Laroche votre lettre de motivation, votre curriculum vitae et, s'il y a lieu, tout autre document que vous jugez pertinent. Vous pouvez aussi communiquer avec lui pour obtenir de plus amples renseignements :

Monsieur Philippe Laroche
Analyste en politiques relatives au secteur financier
Direction de l'administration des lois du secteur financier
Ministère des Finances
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 0A4
Téléphone : 418 646-7568
Philippe.Laroche@finances.gouv.qc.ca

Page sur le comité de discipline dans le Web de l'OACIQ

<https://www.oaciq.com/fr/pages/comite-de-discipline>